

le vendredi 4 janvier 2002

8 h 30

Prière.

L'hon. M. Lord dépose sur le bureau de la Chambre une lettre en date du 22 novembre 2001 adressée au très hon. Jean Chrétien, premier ministre du Canada, par l'hon. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

---

Après les questions orales, le président demande que les parlementaires assurent le déroulement ordonné de la période des questions, en faisant preuve de la courtoisie normalement offerte au président, en se tournant vers le fauteuil quand ils ont la parole, en adressant les questions et réponses à la présidence et en évitant les longues questions et réponses.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17 et 18.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Forbes prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Il est unanimement convenu de prendre une pause de 12 h 30 à 13 h et de lever la séance à 16 h 30.

Le président du comité suspend la séance à 12 h 30.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Jordan prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un autre laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Pendant l'étude du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*, l'hon. E. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que le député de Nigadoo-Chaleur prête des intentions fausses ou inavouées à un autre député, ce qui contrevient à l'alinéa 49c) du Règlement.

M. Ashfield, président du comité, signale qu'il est antiréglementaire de prêter des intentions fausses ou inavouées et enjoint aux parlementaires de parler avec circonspection.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

*17, Loi sur les régies régionales de la santé.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 16 h 30.